Zeitschrift: L'Émilie : magazine socio-culturelles

Herausgeber: Association Femmes en Suisse et le Mouvement féministe

Band: [95] (2007)

Heft: 1508

Artikel: Rapport de l'ONU : la violence faite aux femmes, une atteinte aux droits

fondamentaux

Autor: Taddeo, Corinne

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-283087

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Rapport de l'ONU

La violence faite aux femmes, une atteinte aux droits fondamentaux

Fruit d'un processus entamé à la Conférence de Beijing en 1995, l'étude approfondie de toutes les formes de violence à l'égard des femmes (1) a été remise à l'Assemblée Générale de l'ONU le 6 juillet 2006. Ce rapport met en évidence l'aspect universel et persistant de la violence faite aux femmes et propose que cette violence ne soit plus considérée comme spécifique et limitée, mais comme une atteinte aux droits humains fondamentaux.

CORINNE TADDEO

Le rapport de l'ONU sur la violence faite aux femmes envisage un changement radical de définition. Plusieurs comportements violents à l'égard des femmes sont perçus comme relevant, entre autres, de la torture, et ne sont plus considérés comme une manifestation de comportements socioculturels renvoyant à une image figée de la culture. Ce changement est considérable car il permet de faire pression sur certains gouvernements signataires de la Convention contre la torture ou d'autres traités sur les droits humains. Des gouvernements qui trop souvent n'interviennent pas suffisamment en faveur de la protection des femmes pour des motifs qualifiés de culturels.

«Les coûts induits par la violence faite aux femmes se montent à plusieurs dizaines de milliards de dollars par année»

Pour mieux cibler les actions menées et améliorer leurs effets auprès des acteurs, le rapport classe les actes de violence en trois grandes catégories. La première comprend tous les actes émanant de la famille – violence conjugale, de parents dans le cas des crimes d'honneur ou des pratiques traditionnelles dites nuisibles comme les mutilations –, la deuxième s'étend à la communauté au sens large – violence des non-partenaires, fémicides, avortements des fœtus féminins, harcèlements sexuels sur le lieu de travail, dans les établissements scolaires et sportifs et traite des femmes – et finalement la troisième qui regroupe toutes les pratiques perpétrées ou tolérées par les Etats – violences en détention et stérilisations forcées.

Pour mettre fin à la violence, le rapport insiste sur la collaboration entre les différents partenaires, public ou privé, national ou international. Une entraide efficace améliorerait les actions entreprises en faveur de la protection des femmes et les inscrirait dans la durée. Cette collaboration faciliterait la collecte systématique des données statistiques, quantitatives ou qualitatives. Ces dernières permettent non seulement de mieux connaître les différentes formes sous lesquelles la violence se manifeste, d'en saisir l'étendue et d'en accroître la reconnaissance, mais également d'améliorer l'efficacité des actions menées sur le terrain.

A l'heure actuelle, les coûts induits par la violence, que ce soit au niveau des systèmes de santé ou pénaux ou par rapport au ralentissement du développement économique et social dans les pays émergeants, atteignent plusieurs dizaines de milliards de dollars par année. Le rapport conclut qu'une augmentation en amont du financement consacré à la lutte contre la violence faite aux femmes est nécessaire pour diminuer les risques. Et donc indirectement les coûts!

Pour échapper aux arguments socioculturels qui résistent au changement tant ils représenteraient une référence fondamentale pour chaque identité nationale, le rapport préconise le recours aux législations internationales, souvent plus favorables à la protection des femmes. Dans cette perspective, le renforcement des systèmes pénaux nationaux par l'introduction de lois qui, non seulement protègent les femmes de leurs persécuteurs, mais sanctionnent les comportements criminels, influerait de façon significative sur les auteurs de ces violences.

Note:

(1) Le rapport complet figure sur le site: http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/N06/419/75/PDF/N0641975.pdf?OpenElement

Les chiffres de la violence

La violence conjugale:

Entre 23 et 49% des femmes subissent la violence conjugale. La violence durant la grossesse touche en moyenne 13% des futures mères.

Violence sexuelle et harcèlement au travail:

Aux USA, le meurtre est la 2º cause de décès chez les filles de 15 à 18 ans. 78% sont commis par un proche.

Au Canada, 54% des filles entre 15 et 19 ans sont victimes de contraintes sexuelles lors de sorties.

En Suisse, 22,3% des femmes sont victimes de violence sexuelle.

En Europe, 50% des femmes sont victimes de harcèlement au travail.

Le femicide

40 à 70% des meurtres de femmes sont commis par leur partenaire.

En République de Corée, 30% des fœtus féminins sont avortés.

Les crimes d'honneur sont évalués à 5000 dans le monde. Plus de 130 millions de filles et femmes sont victimes de mutilations génitales, principalement en Afrique et au Moyen-Orient.